

Portrait social

Caf du Territoire de Belfort



46 %
PERSONNES
COUVERTES

27 400
ALLOCATAIRES

Dans le Territoire de Belfort, **63 800 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit **46 % de la population totale**. Dans les communautés de communes du département, le taux de couverture varie de 36 % pour la Communauté de Communes du Sud Territoire à 49 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort.

La **part des allocataires isolés est plus importante** dans le Territoire de Belfort (48 %) qu'au niveau national (46 %).

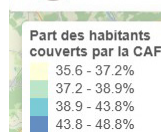
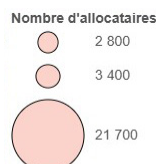
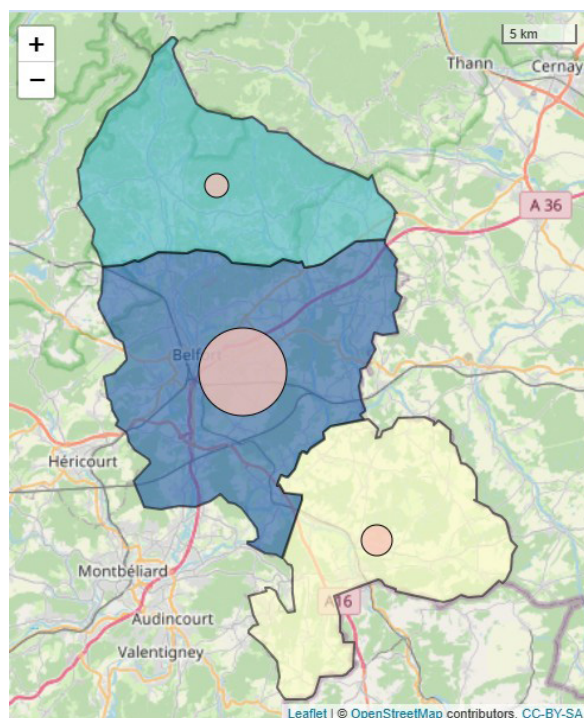
Le Territoire de Belfort se caractérise par **une proportion moins importante de familles monoparentales (15 % dans le Territoire de Belfort, 16 % au niveau national)**.

1 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 5 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. Pour **15 % des allocataires du Territoire de Belfort, les ressources financières sont composées uniquement de prestations légales** (15 % au niveau national).

9 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de « bas revenus » avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 10 000 enfants**.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Territoire de Belfort



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



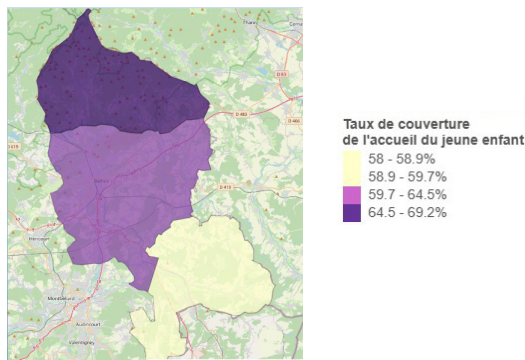
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



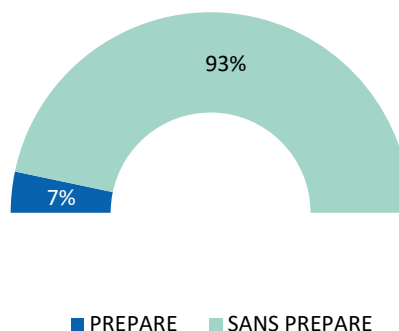
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © Geoila 2.0.2022

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements d'équipements, de prestations individuelles versées aux familles et par la prise en charge de cotisations sociales pour l'emploi des assistants maternels.

La petite enfance est un enjeu majeur pour la Caf qui ambitionne de proposer une solution d'accueil aux 4 000 enfants de moins de 3 ans du département.

En 2022, **2 400 places sont disponibles pour les familles**. Le Territoire de Belfort, avec **60 places offertes pour 100 enfants**, a une capacité d'accueil équivalente au national.

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

Prépondérante dans le département, l'offre des assistants maternels couvre 62% des places (52% au niveau national).

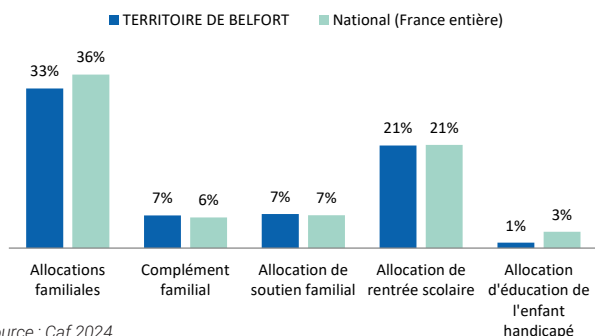
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) : **200 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

33 % des allocataires bénéficient des **allocations familiales** versées à partir du deuxième enfant, et 7 % obtiennent un complément familial.

21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants.

7 % perçoivent l'allocation destinée à **élever un enfant privé de l'un ou de ses deux parents**.

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

1 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un **enfant handicapé**.

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et d'être soutenus dans leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

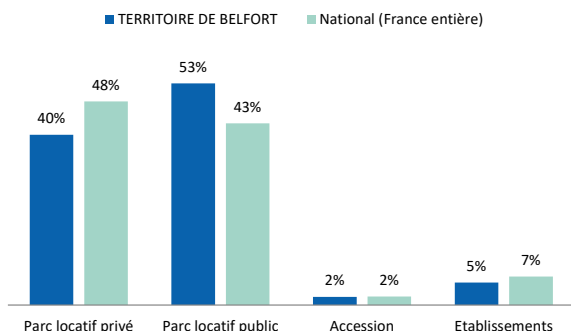




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **12 600 foyers du Territoire de Belfort reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de 25 000 personnes, soit une couverture de **18 % de la population** totale du département.

Le département se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (40 % dans le Territoire de Belfort, 48 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Territoire de Belfort	National
parc Locatif Privé	226 €	238 €
parc Locatif Public	204 €	220 €
Accédants	180 €	183 €
Établissement	197 €	218 €

Source : Caf 2024

En revanche la proportion est plus importante dans le parc locatif public pour ce territoire (53 %) par rapport au niveau national (43 %).

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le département par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -3 € à -21 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas (part importante de locataires dans le parc public) et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- Du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à 4 000 foyers sur le Territoire de Belfort.
- À **9 400 allocataires** du Territoire de Belfort de la **Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Cela représente 34 % des foyers allocataires du territoire (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 900 foyers.

- De **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** à **2 700 bénéficiaires**. 53 % d'entre eux perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

4 000
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

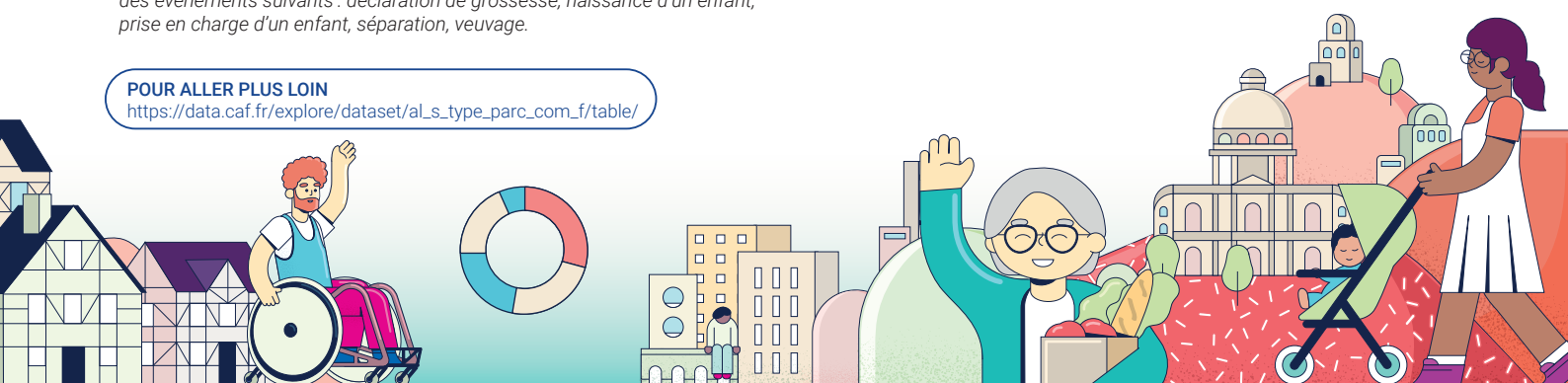
57 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



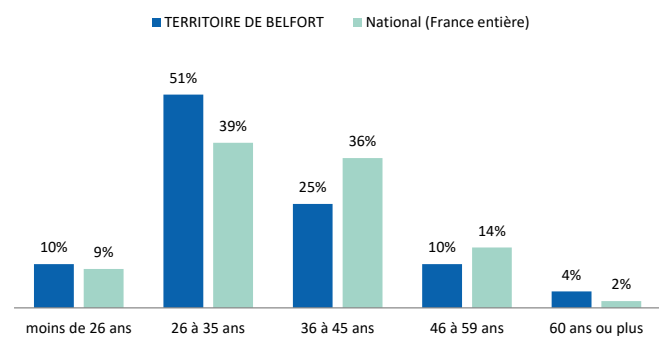
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

78 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Territoire de Belfort, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été 35 085 sur la France entière. **83 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain** (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 71 155 €, **soit un montant moyen par bénéficiaire de 912 €** (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

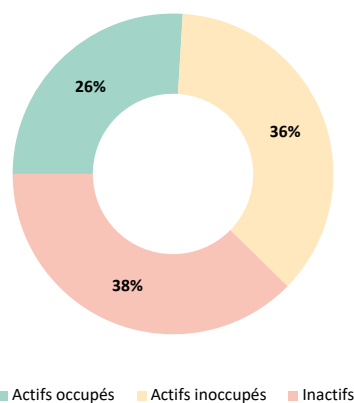
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **10 % des bénéficiaires du Territoire de Belfort ont moins de 25 ans** et **51 % ont entre 26 et 35 ans**.
- **34 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. Ce taux est supérieur au niveau national (30 %)**. La part des familles avec un enfant (**31 %**) est plus importante sur le Territoire de Belfort qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (35 % contre 44 %).
- **22 % des bénéficiaires ont un enfant de moins de 3 ans** (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

38 % des allocataires de l'AVVC sont inactifs. C'est plus que l'observation France entière (26 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Territoire de Belfort	42 %	23 %	65 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **42 % perçoivent le RSA ou l'AAH**, soit une proportion plus forte que le niveau national (37 %),
- **23 %** sont des bénéficiaires de la **Prime d'activité** (35 % au niveau national),
- **65 %** vivent sous le seuil de « bas revenus » (57 % au niveau national).